



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 02

Convocation : 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOY Marina, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : M. LLENSE Gérard

Procuration(s) :

M. CLOTTES Gilles donne procuration à M. LAVILLE René.

Mme DEJARDIN Marie-Anne donne procuration à Monsieur LAFFORGUE Guy.

Stéphane LORD a été nommé secrétaire de séance.

053A /2023 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Suite à une erreur matérielle concernant l'intégration d'une décision modificative technique dans la décision modificative N°2, il est proposé d'annuler et de remplacer la délibération N°053/2023 du 30 novembre 2023 et relative à la décision modificative N°2 du budget principal comme suit :

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative N°2 sur le budget principal communal afin d'équilibrer les chapitres en section de fonctionnement et d'investissement. En effet, des mouvements sont à effectuer pour équilibrer les sections et ajuster les amortissements.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20231130-053A2023-BF
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
6042 Achat de prestations de services	5 000,00 €	231 (041) Immobilisations corporelles en cours	38 166,72 €
60611 Eau et assainissement	16 000,00 €	165 Dépôts et cautionnements reçus	400,00 €
60631 Fournitures d'entretien	3 000,00 €	202 Frais d'études d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	900,00 €
60633 Fournitures de voirie	4 000,00 €	2131 Bâtiments publics	82 588,81 €
6064 Fournitures administratives	500,00 €	2138 Autres constructions	-50 000,00 €
6156 Maintenance	10 000,00 €	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	50 000,00 €
6281 Concours divers	10,00 €	2183 Matériel informatique	600,00 €
6218 Autre personnel extérieur	2 000,00 €	231 Immobilisations corporelles en cours	-117 000,00 €
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	1 000,00 €		
6411 Personnel titulaire	3 000,00 €		
6413 Personnel non titulaire	3 000,00 €		
6450 Charges de sécurité sociales et de prévoyance	52 999,98 €		
6470 Autres charges sociales	2 000,00 €		
681 (042) Dotation aux amortissements et immobilisations incorporelles	-56 095,97 €		
65311 Indemnités de fonction	1 500,00 €		
65312 Frais de mission et de déplacement	200,00 €		
65315 Formation	-1 500,00 €		
65568 Autres contributions	8 029,78 €		
TOTAL	54 643,79 €	TOTAL	5 655,53 €
Recettes		Recettes	
7018 Autres ventes de produits finis	122,56 €	024 Produits des cessions d'immobilisations	1 500,00 €
70876 parle GFP de rattachement	5 066,10 €	2802 (040) Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	-4 817,62 €
732221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	34 045,00 €	2803 (040) Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	-7 494,00 €
741121 Dotation de solidarité rurale des communes	12 324,00 €	2804182 (040) Bâtiments et installations	-478,59 €
741127 Dotation nationale de péréquation des communes	1 514,00 €	280421(040) Biens mobiliers, matériel et études	191,12 €
742 Dotations aux élus locaux	293,00 €	2805 (040) Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels,	865,50 €

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20231130-053A2023-BF
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

		droits	
752 Revenu des immeubles	601,77 €	28088 (040) Autres immobilisations corporelles	2 163,76 €
7588 Autres produits divers de gestion courante	635,76 €	2812 (040) Agencements et aménagements de terrain	-13 000,00 €
761 Produits de participations	30,60 €	28135 (040) Installations générales, agencements et aménagement des constructions	-34 086,96
773 Mandats annulés	11,00 €	281538 (040) Autres réseaux	-1 999,79 €
		28156 (040) Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	-2 797,87 €
		28157 (040) Matériel et outillage technique	8 208,36 €
		28158 (040) Autres installations, matériel et outillage techniques	-54,54 €
		28181 (040) Installations générales, agencements, aménagements divers	-9 288,00 €
		21182 (040)	-2 008,02 €
		28183 (040) Matériel informatique	5 389,94 €
		28184 (040) Matériel de bureau et mobilier	365,04 €
		28188 (040) Autres	2 745,70 €
		238 (041) Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	38 166,72 €
		10222 FCTVA	22 084,78 €
TOTAL	54 643,79 €		5 655,53 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative N°2 présentée ci-dessus sur le budget principal communal 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,
Le 11 décembre 2023,**

**Le Maire
M. René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20231130-053A2023-BF
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023